



Degradation d'un bien public avec voiture

Par **MUDEN**, le **13/11/2016 à 11:22**

Bonjour,rnrnJ'ai percuté un muret qui protège les poubelle de la ville avec ma voiture et je l'ai endommagé.rnJ'ai signalé les faits à la police.rnEst ce mon assurance voiture qui va payer ? ou ma responsabilité civile ? ou moi ?nje suis assuré au tiers.rnMerci

Par **morobar**, le **13/11/2016 à 11:28**

Bonjour,rnIl faut déposer un constat auprès de votre assureur, qui prendra en charge les dégâts survenus aux infrastructures publiques.rnVotre responsabilité civile, au titre de la MRH, n'intervient jamais lorsqu'un véhicule à moteur est en cause.

Par **chaber**, le **13/11/2016 à 11:58**

bonjourrnrnd'accord avec Morobar puisqu'il s'agit d'un accident automobile; d'où malus de 25% pour vousrnrnAssuré aux tiers vos dommages ne sont pas pris en charge

Par **MUDEN**, le **13/11/2016 à 12:04**

Merci pour vos réponses,rnje n'ai jamais eu d'accident responsable et mon dernier accident non responsable à plus de 7 ans, n'est ce pas un gel du bonus ? ou la perte du bon conducteur seulement ?

Par **Lag0**, le **13/11/2016** à **18:37**

Bonjour,rnSauf geste commercial de votre assureur, il n'y a que lorsque vous êtes au bonus 50 depuis au moins 3 ans, que le premier accident responsable ne déclenche pas de malus.